



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
22 août 2022  
Français  
Original : anglais

### Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

#### Cinquante-septième session

Charm el-Cheikh, 6-12 novembre 2022

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport du Comité exécutif du Mécanisme  
international de Varsovie relatif aux pertes  
et préjudices liés aux incidences  
des changements climatiques**

### Organe subsidiaire de mise en œuvre

#### Cinquante-septième session

Charm el-Cheikh, 6-12 novembre 2022

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport du Comité exécutif du Mécanisme  
international de Varsovie relatif aux pertes  
et préjudices liés aux incidences  
des changements climatiques**

## **Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques**

### *Résumé*

Le présent rapport rend compte des travaux menés entre novembre 2021 et juillet 2022 par le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (Mécanisme international de Varsovie). On y trouvera des renseignements sur les questions d'organisation et de procédure, notamment sur les réunions et les manifestations tenues.



## Abréviations et acronymes

CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention
Partie visée à l'annexe I	Partie visée à l'annexe I de la Convention
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
TEG-CRM*	Groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques
TFD*	Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population

---

\* Acronyme employé uniquement dans l'annexe.

## I. Introduction

### A. Mandat

1. À sa dix-neuvième session, la Conférence des Parties (COP) a établi le Mécanisme international de Varsovie pour remédier aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, notamment aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux phénomènes qui se manifestaient lentement, dans les pays en développement particulièrement exposés aux effets néfastes de ces changements, et a créé un comité exécutif chargé de superviser l'exécution des fonctions du Mécanisme<sup>1</sup>. En application de l'article 8 (par. 2) de l'Accord de Paris, le Mécanisme international de Varsovie est placé sous l'autorité de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), dont il suit les directives.

2. À sa dix-neuvième session, la COP a demandé au Comité exécutif de lui faire rapport chaque année par l'intermédiaire des organes subsidiaires et de formuler des recommandations s'il y avait lieu<sup>2</sup>.

3. À sa deuxième session, la CMA a prié le Comité exécutif de faire figurer dans ses rapports annuels des informations émanant des organisations, organes, réseaux et experts qui avaient rendu compte des progrès accomplis dans la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement via le réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, lequel avait été établi dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie<sup>3</sup>.

### B. Objet du rapport

4. Le présent rapport contient des informations sur les questions d'organisation et de procédure, notamment sur les réunions et les manifestations tenues, se rapportant au Comité exécutif et à ses groupes d'experts thématiques (trois groupes d'experts, un groupe d'experts techniques et une équipe spéciale) et à l'avancement des travaux du Comité exécutif entre novembre 2021 et juillet 2022.

5. Deux additifs suivront. Le premier synthétisera les informations communiquées par les organisations, organismes, réseaux et experts sur les progrès réalisés dans la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement dans le cadre du réseau de Santiago. Le second contiendra des informations de fond sur l'avancement des travaux du Comité exécutif, notamment dans le cadre des activités menées par ses groupes d'experts thématiques, entre novembre 2021 et septembre 2022, y compris sur les résultats de sa dix-septième réunion, prévue en septembre 2022<sup>4</sup>.

### C. Mesures que pourraient prendre les organes subsidiaires

6. Les organes subsidiaires souhaiteront peut-être examiner les informations figurant dans le présent rapport et dans ses additifs, et recommander des projets de conclusions ou de décisions fondés sur les travaux du Comité exécutif pour examen et adoption par le ou les organes compétents<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Décision 2/CP.19, par. 1 et 2.

<sup>2</sup> Décision 2/CP.19, par. 3.

<sup>3</sup> Décision 2/CMA.2, par. 43 à 45.

<sup>4</sup> FCCC/SB/2022/2/Add.1-2.

<sup>5</sup> Aucun des éléments du présent rapport, y compris la publication de celui-ci, ne préjuge des vues des Parties ou de l'issue de l'examen des questions relatives à la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie.

## II. Questions d'organisation et de procédure

### A. Réunions et manifestations

7. Le Comité exécutif a convoqué sa quinzième réunion<sup>6</sup> du 5 au 8 avril 2022 et sa seizième réunion du 6 au 8 juillet 2022<sup>7</sup>. Les réunions hybrides ont été diffusées en direct sur le Web, et des observateurs, notamment des représentants de Parties et d'organisations ayant le statut d'observateur, y ont assisté. Les enregistrements de la séance plénière et les documents de séance sont disponibles sur les pages Web de la réunion. Les cinq groupes d'experts thématiques du Comité exécutif ont tenu chacun une réunion au cours de la période considérée<sup>8</sup>.

8. Le Comité exécutif a organisé des manifestations parallèles à la vingt-sixième session de la COP<sup>9</sup> et à la cinquante-sixième session des organes subsidiaires<sup>10</sup>, ainsi qu'une réunion d'information<sup>11</sup> le 14 décembre 2021, dans le cadre de l'élaboration de sa contribution au volet « évaluation technique » du premier bilan mondial de l'Accord de Paris. En outre, il a coorganisé une réunion d'information, qui s'est tenue le 3 juin 2022, sur les rapports de synthèse établis en vue du bilan par les organes constitués au titre de la Convention s'occupant des questions d'adaptation<sup>12</sup>.

9. En outre, le Comité exécutif a contribué à un atelier technique sur les dispositifs institutionnels relatifs au réseau de Santiago<sup>13</sup>, qui s'est déroulé du 4 au 6 mai 2022, et au premier Dialogue de Glasgow<sup>14</sup>, qui s'est tenu les 7, 8 et 11 juin 2022, en même temps que la cinquante-sixième session des organes subsidiaires (voir la section III.C ci-dessous).

10. Le Comité exécutif prévoit de tenir sa dix-septième réunion du 19 au 23 septembre 2022 et sa réunion d'information annuelle au cours du second semestre de 2022. Au cours de celle-ci, il discutera, comme il l'a décidé à sa quinzième réunion, avec les points de contact pour les pertes et préjudices et les centres de liaison nationaux de la Convention des réalisations accomplies et des problèmes qui se posent pour ce qui est de prévenir et de réduire les pertes et préjudices sur le terrain et d'y remédier.

### B. Présidence et composition

11. À sa quinzième réunion, le Comité exécutif a élu Jerome Ilagan (Philippines) et Frode Neergaard (Danemark) Coprésidents du Comité exécutif pour un mandat d'un an. Une liste des membres du Comité, où figure la durée de leurs mandats respectifs, peut être consultée sur le site Web de la Convention<sup>15</sup>.

12. Quatre membres du Comité exécutif (deux issus des Parties visées à l'annexe I et deux des Parties non visées à l'annexe I) représentent le Comité au sein de chacun de ses cinq groupes d'experts thématiques. On trouvera à l'annexe une liste des membres du Comité avec des informations sur les groupes d'experts thématiques dont ils faisaient partie au 8 juillet 2022.

<sup>6</sup> Voir <https://unfccc.int/event/15th-WIM-ExCom>.

<sup>7</sup> Voir <https://unfccc.int/event/WIMexcom16>.

<sup>8</sup> De plus amples informations sur les réunions sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/loss-and-damage/workshop-and-meetings>.

<sup>9</sup> Voir <https://unfccc.int/event/progress-WIM-loss-damage>.

<sup>10</sup> Voir <https://unfccc.int/event/WIM-ExCom-Side-Event-SB56-Science-Policy-and-Practice-to-Address-Loss-and-Damage>.

<sup>11</sup> Voir <https://unfccc.int/event/WIMExcom-inputs-GST>.

<sup>12</sup> Voir [https://unfccc.int/event/information\\_event\\_synthesis-reports\\_Adaptation-related-CBs](https://unfccc.int/event/information_event_synthesis-reports_Adaptation-related-CBs).

<sup>13</sup> Voir <https://unfccc.int/event/tech-workshop-SN-Loss-and-Damage>.

<sup>14</sup> Voir <https://unfccc.int/event/glasgow-dialogue>.

<sup>15</sup> [https://unfccc.int/sites/default/files/resource/2022\\_Membership\\_chart\\_18.pdf#page=3](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/2022_Membership_chart_18.pdf#page=3).

## C. Intégration des questions de genre

13. À sa vingt-deuxième session, la COP a demandé aux organes constitués d'inclure dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés pour intégrer une perspective de genre dans leurs processus<sup>16</sup>.

14. Sur les 11 membres du Comité exécutif élus à la vingt-sixième session de la COP, six sont des femmes, d'où un équilibre entre les sexes au sein du Comité.

15. Dans le cadre de l'exécution de son actuel plan de travail quinquennal glissant, le Comité exécutif compte parmi ses considérations transversales la vulnérabilité, notamment les couches de la population qui sont déjà vulnérables aux effets des changements climatiques en raison, par exemple, de leur sexe<sup>17</sup>.

16. Le Comité exécutif entend achever l'élaboration de son prochain plan de travail quinquennal glissant, qui porte sur la période 2023-2027, à sa dix-septième réunion. Il a déjà été établi que les questions de genre constitueraient une considération transversale dans le cadre de l'actualisation et de l'exécution du plan de travail.

17. En outre, le Comité exécutif a tenu compte de l'objectif d'équilibre entre les sexes au moment de choisir les orateurs et oratrices des manifestations qu'il a organisées ou contribué à organiser pendant la période considérée.

## D. Questions d'organisation concernant les groupes d'experts thématiques

18. Les cinq groupes d'experts thématiques du Comité exécutif ont auprès de lui un rôle consultatif, lui rendent compte et l'aident en guidant la mise en œuvre du Mécanisme international de Varsovie dans le cadre des cinq secteurs d'activité stratégiques du plan de travail quinquennal glissant du Comité<sup>18</sup>.

19. Au 1<sup>er</sup> août 2022, 64 experts techniques étaient membres de groupes d'experts thématiques; ce total comprenait des experts intervenant à titre personnel et des représentants des organes constitués et d'organisations externes, dont beaucoup étaient des observateurs accrédités dans le processus de la Convention (voir le tableau 1).

Tableau 1

### Participation d'observateurs aux groupes d'experts thématiques du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie

<i>Groupes d'experts</i>	<i>ONU et autres organisations non gouvernementales internationales</i>	<i>Organisations accréditées</i>	<i>Entités extérieures non accréditées</i>	<i>Experts intervenant à titre personnel et organes constitués de la Convention</i>
Groupe d'experts des phénomènes qui se manifestent lentement	2	1	4	–
Groupe d'experts des pertes autres qu'économiques	6	3	2	3
Groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques	6	6	4	2
Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population	6	2	–	2
Groupe d'experts de l'action et de l'appui	3	2	5	5

<sup>16</sup> Décision 21/CP.22, par. 14.

<sup>17</sup> Voir le document FCCC/SB/2017/1/Add.1, annexe, par. 2 b).

<sup>18</sup> Décision 2/CP.20, par. 8.

20. L'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population et le Groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques ont indiqué au Comité exécutif à sa quinzième réunion qu'ils avaient presque terminé d'exécuter leurs plans d'action en cours. En réponse, le Comité exécutif leur a fourni des orientations sur l'élaboration de nouveaux plans d'action encadrant leurs travaux pour les deux prochaines années (2022-2024), notamment pour ce qui est de donner suite au mandat permanent que la COP leur avait confié à sa vingt-cinquième session d'élaborer des guides techniques dans le cadre de leurs travaux sur leurs domaines thématiques respectifs<sup>19</sup>.

21. Ainsi, le 4 juillet 2022, deux groupes d'experts thématiques ont tenu, parallèlement à la seizième réunion du Comité exécutif, des réunions afin d'élaborer des plans d'action pour la période 2022-2024.

### III. Avancement des travaux du Comité exécutif

#### A. Cohérence et liens au titre de la Convention

22. Le Comité exécutif compte parmi les membres de ses groupes d'experts thématiques des représentants des organes constitués (voir le tableau 2), ce qui permet à ceux-ci d'accéder plus facilement aux informations relatives aux pertes et aux préjudices et renforce la cohérence des activités menées et du soutien apporté au titre de la Convention pour ce qui est de prévenir et de réduire les pertes et préjudices associés aux effets des changements climatiques et d'y remédier.

Tableau 2

#### Organes constitués représentés dans les groupes d'experts thématiques du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie

<i>Organe constitué</i>	<i>Groupe(s) d'experts thématique(s)</i>
Comité de l'adaptation	Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population et groupe d'experts des pertes autres qu'économiques
Centre-Réseau des technologies climatiques	Groupe d'experts de l'action et de l'appui
Groupe de facilitation	Groupe d'experts des pertes autres qu'économiques
Groupe d'experts des pays les moins avancés	Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population et groupe d'experts des pertes autres qu'économiques
Comité de Paris sur le renforcement des capacités	Groupe d'experts de l'action et de l'appui
Comité permanent du financement	Groupe d'experts de l'action et de l'appui
Comité exécutif de la technologie	Groupe d'experts de l'action et de l'appui

23. Dans le cadre du plan d'action du groupe d'experts des pertes autres qu'économiques, le représentant du Comité de l'adaptation au sein du groupe contribue à coordonner des activités consistant à soutenir les partenariats existants, à en créer de nouveaux et à coopérer de toute autre manière avec les parties prenantes qui mènent des travaux sur les pertes autres qu'économiques.

24. Non seulement un représentant du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones est membre du groupe d'experts sur les pertes autres qu'économiques, mais le Comité exécutif a aussi examiné à sa quinzième

<sup>19</sup> Décision 2/CMA.2, par. 26.

réunion, avec un représentant du Groupe de facilitation, comment tirer parti des connaissances, des pratiques et des perspectives des peuples autochtones et des communautés locales dans le cadre de l'actualisation de son plan de travail quinquennal glissant.

25. En outre, le Comité exécutif a étudié les possibilités de collaborer avec le Groupe consultatif d'experts en invitant le Président de ce dernier à lui communiquer, à sa quinzième réunion, des informations sur les travaux que le Groupe avait consacrés au cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris en ce qui concerne les pertes et les préjudices. Par la suite, le Comité exécutif a envoyé au Président une lettre officielle confirmant que, comme cela avait été envisagé à sa quinzième réunion, une réunion conjointe serait organisée afin d'étudier davantage les possibilités de collaboration, notamment les modalités de partage d'informations entre les deux organes. En outre, il a désigné deux de ses membres pour servir de points de contact entre les organes.

26. Ayant été encouragé à commencer ou à continuer d'appliquer des mesures permettant de renforcer, selon qu'il convient, la collaboration avec les entités fonctionnelles du Mécanisme financier, ou à trouver des moyens de le faire, afin d'étayer ses travaux et ceux de son groupe d'experts de l'action et de l'appui<sup>20</sup>, le Comité exécutif s'est penché sur la manière de renforcer la collaboration avec le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial.

27. Le Comité exécutif a invité un représentant du secrétariat du Fonds vert pour le climat à prendre part à sa quinzième réunion afin d'étudier ensemble les particularités d'une collaboration future. Les idées envisagées portaient principalement sur les programmes, par exemple, sur la manière dont les questions relatives à la formation, aux orientations et au partage des connaissances sur la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés au cadre de gestion des résultats du Fonds vert pour le climat pourraient être examinées par les groupes d'experts thématiques. Le Comité exécutif prévoit d'inviter un représentant du Fonds pour l'environnement mondial à prendre part à sa dix-septième réunion afin d'entamer avec lui un dialogue et de s'informer sur les activités de financement que mène le Fonds pour prévenir et réduire les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques et y remédier.

28. En outre, à sa seizième réunion, le Comité exécutif a décidé<sup>21</sup> de compiler et de soumettre, d'ici au 14 août 2022, via le portail des communications<sup>22</sup>, des informations sur les produits techniques élaborés dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie que les Parties pourraient trouver utiles pour préparer les délibérations relatives au nouvel objectif chiffré collectif sur le financement de l'action climatique.

## **B. Contribution au volet « évaluation technique » du premier bilan mondial**

29. Le Comité exécutif a commencé à examiner le rôle qu'il pourrait jouer et la contribution qu'il pourrait apporter au bilan mondial à sa onzième réunion. Il a adopté la table des matières annotée de son projet de rapport de synthèse à sa quatorzième réunion et a approuvé son rapport de synthèse<sup>23</sup> à sa quinzième réunion<sup>24</sup>.

30. Dans le cadre de l'élaboration de son rapport de synthèse, le Comité exécutif a organisé en décembre 2021 une réunion d'information qui a rassemblé plus d'une centaine de participants, dont des représentants d'autres organes constitués, de Parties et d'entités non parties. Cette réunion lui a permis de partager des informations sur les travaux qu'il menait pour élaborer sa contribution au bilan mondial, a facilité le recensement et la coordination des synergies entre les contributions des organes constitués et a donné l'occasion aux Parties

<sup>20</sup> Décision 19/CMA.3, par. 12 b), entérinée dans la décision 17/CP.26, par. 1.

<sup>21</sup> Comme suite à la décision 9/CMA.3, par. 17.

<sup>22</sup> <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx>.

<sup>23</sup> Disponible à l'adresse suivante : [https://unfccc.int/sites/default/files/resource/ExCom\\_SR\\_GST\\_cleared.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/ExCom_SR_GST_cleared.pdf).

<sup>24</sup> Comme suite à la décision 19/CMA.1, par. 24.

et aux entités non parties de partager leurs réflexions sur les activités qu'elles menaient pour prévenir, réduire et prendre en compte les pertes et les préjudices, notamment sur les enseignements tirés et les lacunes à combler.

31. Dans son rapport de synthèse, le Comité exécutif présente la contribution des approches stratégiques adoptées et des principaux résultats obtenus dans chacun de ses secteurs d'activité à l'exécution des fonctions du Mécanisme international de Varsovie. Il y expose les bonnes pratiques à adopter, les enseignements tirés de ses travaux et les difficultés qui ont pu entraver la bonne exécution des fonctions du Mécanisme international de Varsovie, ainsi que les perspectives correspondantes, notamment les principaux domaines dans lesquels des travaux devront être menés, ce qui pourrait permettre de surmonter certaines des difficultés recensées.

32. À cet égard, le rapport de synthèse fournit des informations complètes sur les efforts collectifs déployés pour prévenir et réduire les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques et y remédier, et présente l'état d'avancement des travaux menés dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie, contribuant ainsi à la constitution d'une base d'informations pour le volet « évaluation technique » du bilan mondial.

## **C. Mandats confiés par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa troisième session**

### **1. Réseau de Santiago**

33. À sa troisième session, en vue de poursuivre l'élaboration des dispositifs institutionnels relatifs au réseau de Santiago, la CMA a demandé au secrétariat d'organiser, sous la direction des présidents des organes subsidiaires et avec la contribution du Comité exécutif, un atelier technique qui se tiendrait avant la cinquante-sixième session des organes subsidiaires<sup>25</sup>. Cet atelier hybride a eu lieu du 4 au 6 mai 2022 à Copenhague<sup>26</sup>.

34. À sa quinzième réunion, le Comité exécutif a commencé à préparer ces contributions, et une série de questions<sup>27</sup> a été publiée le 28 avril 2022 pour orienter les débats de l'atelier afin que le réseau de Santiago commence à fonctionner en temps voulu.

### **2. Dialogue de Glasgow**

35. À sa troisième session, la CMA a décidé de créer le Dialogue de Glasgow, dont l'objectif serait de permettre aux Parties, aux organisations et aux autres acteurs intéressés d'examiner les modalités de financement des activités visant à prévenir les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, à les réduire au minimum et à y remédier, et qui se tiendrait chaque année pendant la première session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et s'achèverait à sa soixantième session (juin 2024). Elle a également prié le SBI d'organiser le Dialogue en coopération avec le Comité exécutif<sup>28</sup>.

36. Le Comité exécutif a invité la Présidente du SBI à débattre, pendant et après sa quinzième réunion, de la manière dont le Comité pourrait coopérer efficacement à l'organisation du premier Dialogue, qui a eu lieu à la cinquante-sixième session du SBI.

<sup>25</sup> Décision 19/CMA.3, par. 10 b), entérinée dans la décision 17/CP.26, par. 1.

<sup>26</sup> On trouvera des détails sur l'atelier à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/event/tech-workshop-SN-Loss-and-Damage>.

<sup>27</sup> Les questions d'orientation sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/event/tech-workshop-SN-Loss-and-Damage>.

<sup>28</sup> Décision 1/CMA.3, par. 73 et 74.

37. Afin de faciliter les débats qui se tiendraient dans le cadre du premier Dialogue, le Comité exécutif a soumis à la Présidente du SBI cinq questions d'orientation<sup>29</sup>, qui ont toutes été inscrites à l'ordre du jour. Il a en outre proposé des orateurs pour les séances introductives, et ses Coprésidents ont formulé des observations préliminaires lors du premier Dialogue.

---

<sup>29</sup> Les questions d'orientation figurent à la page 2 de la note de cadrage disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/event/glasgow-dialogue>.

**Annexe**

**Membres du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie et groupes d'experts thématiques dont ils font partie au 8 juillet 2022**

[Anglais seulement]

<i>Member</i>	<i>Group</i>	<i>Party</i>	<i>Thematic expert group(s)</i>
Mohammed Hafijul Islam Khan	Non-Annex I Parties	Bangladesh	Action and support
Le-Anne Roper	Non-Annex I Parties/Latin America and Caribbean States	Jamaica	Action and support/TEG-CRM
Gemma Tanner	Annex I Parties	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	Action and support/non-economic losses
Sierra Woodruff	Annex I Parties	United States of America	Action and support
Stella Brozek-Everaert	Annex I Parties	European Union	Non-economic losses
Jerome Ilagan	Non-Annex I Parties	Philippines	Non-economic losses
Angela Rivera	Non-Annex I Parties	Colombia	Non-economic losses
Penehuro Lefale	Annex I Parties	New Zealand	Slow onset events
Frode Neergaard	Annex I Parties	Denmark	Slow onset events
Camila Rodriguez	Non-Annex I Parties	Dominican Republic	Slow onset events
Faisal Al Swied	Non-Annex I Parties	Saudi Arabia	Slow onset events
Nedal Katbeh-Bader	Non-Annex I Parties	State of Palestine	TEG-CRM
Alfonso Pino	Annex I Parties	Spain	TEG-CRM
Viktoriiia Shtets	Annex I Parties	Ukraine	TEG-CRM
Maude Dufort-Labbe	Annex I Parties	Canada	TFD
Igor Tola Kogadou	Non-Annex I Parties	Central African Republic	TFD
Kajsa Fernström Nåtby	Annex I Parties	Sweden	TFD
Sumaya Zakieldeen	Non-Annex I Parties/African States	Sudan	TFD
Muhammad Imran Khan	Non-Annex I Parties/Asia-Pacific States	Pakistan	–
Evgeny Sokolov	Annex I Parties	Russian Federation	–